



Vivre à **SERQUIGNY**



Information sur les perchlorates dans l'eau du robinet de l'ARS Haute Normandie (Agence Régionale de Santé).

Les perchlorates sont utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale (propulseurs de fusées, dispositifs pyrotechniques, poudres d'armes à feu, etc...). Ils sont très solubles dans l'eau et peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, ou dans certaines zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale.

Ces substances ne sont pas considérées cancérigènes ou mutagènes. D'un point de vue biologique, elles interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent donc induire une diminution de la synthèse des hormones thyroïdiennes. Toutefois, aucun effet clinique n'a été mis en évidence sur l'homme aux concentrations maximales observées dans l'eau du robinet.

Elles ne s'accumulent pas dans l'organisme humain et leurs effets sont réversibles, chez l'adulte et l'enfant.

Le ministère de la santé indique que la population générale peut continuer à consommer de l'eau du robinet lorsqu'elle contient des traces de perchlorates. En application du principe de précaution et sur la base de seuils très protecteurs, il est toutefois recommandé :

- De ne pas préparer de biberons pour les nourrissons de moins de 6 mois, lorsque l'eau contient plus de 4 microgrammes de perchlorates par litre.
- De ne pas consommer l'eau du robinet pour les femmes enceintes ou allaitantes, lorsque l'eau contient plus de 15 microgrammes de perchlorates par litre. Cette consommation vise à protéger le fœtus et nourrisson allaité.

L'ARS de Haute Normandie, lors d'une analyse du contrôle sanitaire a mis en évidence la présence d'ions perchlorates à des concentrations entre 4 à 12 microgrammes par litre distribuée sur les zones de distribution de Nassandres, Barquet et la Houssaye (communes de Nassandres, Serquigny, Launay (Hameau du Petit Launay), Barquet, Berville-La-Campagne, Collandres-Quincarmon, Romilly-La-Puthenaye, Tilleul-Dame-Agnès et la Houssaye).

Il est donc recommandé aux habitants de ces communes de ne pas utiliser l'eau du robinet pour préparer les biberons des nourrissons de moins de 6 mois. D'une manière générale, il est toujours préconisé, quelle que soit la qualité de l'eau du robinet, de privilégier l'eau en bouteille pour la préparation des biberons.

Il n'y a pas lieu de consulter un médecin en dehors du suivi médical habituel dans le cadre des examens obligatoires des nourrissons et des jeunes enfants.

De plus, il est rappelé que les captages d'eau privés et les sources naturelles ne sont pas contrôlés, la qualité de l'eau n'y est pas connue.

Il est donc déconseillé d'y prélever de l'eau à des fins de consommation humaine.

Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site du Ministère en charge de la santé via le lien suivant :

<http://www.sante.gouv.fr/perchlorates-dans-l'eau-du-robinet-questions-reponses.html>

- Sommaire
- 3 Edito
- 3 Délibérations du Conseil Municipal
- 6 Les tarifs communaux 2015
- 7 Le recensement
- 8 La formation du personnel communal
- 9 Environnement
- 10 Les travaux
- 13 La réorganisation de la Gendarmerie
- 14 Les jurés d'assises
- 16 Les Elections Départementales 2015
- 17 Le centenaire de la Guerre 14/18
- 18 Du côté de nos aînés
- 20 La médiathèque
- 22 Le salon de la peinture
- 23 Le sport
- 26 Renseignements utiles



Serquigny

N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans l'espace téléchargement.

www.serquigny.fr

Madame, Monsieur,

Avec la parution de ce journal, j'ai l'occasion de vous renouveler mes meilleurs vœux.

En ce début d'année, nous avons à organiser le recensement de la population. Je vous demande de réserver un bon accueil à nos agents et nos services sont à votre écoute pour vous aider à remplir les documents.

Je me suis rendu au Ministère de l'intérieur avec Frédéric DELAMARE, Conseiller délégué pour le dossier de la gendarmerie.

Nous avons rencontré le Général RODRIGUEZ responsable de ces questions au ministère.

Nous pouvons espérer obtenir un ancrage de la gendarmerie une fois par semaine dans d'autres locaux, nous avons également sollicité une aide financière à la déconstruction.

Un projet avec la Sécomile de réalisation de logements de plain-pied convenant aux personnes âgées et à mobilité réduite est en cours de préparation sur le terrain ainsi libéré.

Je souhaite enfin que nous puissions boucler cette année le projet du centre d'activités médico-sociales.

J'ai rappelé l'importance devant le Conseil Municipal du budget alloué aux écoles, comme priorité de notre action.

Nous avons décidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine, de la garderie et de la médiathèque.

Un programme complet d'animations culturelles pour le 1er semestre a été validé.

Beaucoup de dossiers sont à l'étude, mais les diminutions des dotations de l'Etat nous incitent à la plus grande prudence.

Je voudrais remercier toute l'équipe qui a œuvré au fleurissement de la commune nous permettant d'obtenir des prix au concours du Conseil Général.



*Lionel PREVOST
Maire de Serquigny
Vice Président du Conseil Général de l'Eure
Vice Président de l'Intercom Risle et Charentonne*

● Séance du 26 juin 2014

● **PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT AU TITRE DU FISAC**

En date du 6 juin 2012, un courrier avait été adressé à Monsieur le Préfet pour une demande d'aide financière au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), pour l'opération d'aménagement du centre-bourg et de redynamisation des commerces.

Par décision ministérielle n°14-0211 en date du 24 février 2014, une subvention d'un montant de 108 830 € a été attribuée à la Commune de Serquigny.

Une convention sera signée afin de définir les engagements respectifs des parties.

● **Attribution à Monsieur le Receveur Municipal des indemnités et de confection de budget.**

Monsieur le Trésorier Municipal de Bernay, outre ses fonctions de comptable assignataire, assure également une mission de conseil auprès des collectivités qui dépendent du ressort de sa trésorerie. A ce titre, il est d'usage que les collectivités qui souhaitent bénéficier de son expertise lui versent une indemnité de conseil ainsi qu'une indemnité d'élaboration de budget.

Compte tenu de la complexité des procédures budgétaires, comptables et financières, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur Le Maire de requérir l'aide de Monsieur le Trésorier Municipal de Bernay et à ce titre de lui verser les indemnités prévues.

● **PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA SNCF**

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif rue du Grand Hamel en 2013, un passage sous la voie SNCF a été nécessaire.

La commune a profité de ces travaux pour passer des fourreaux afin d'accueillir la fibre optique dans le futur. Le passage de ces deux réseaux assainissement collectif et fibre optique, nécessite la signature d'une convention de servitude accompagnée d'une redevance annuelle à 75,39 € HT pour l'assainissement et 50,356 € HT pour la fibre.

● **Projet de pôle médico-social**

Dans le cadre du projet du pôle médico-social, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une convention avec le Logement Familial de l'Eure (LFE) pour la rétrocession des voiries et espaces verts.

Il a été convenu également de passer un contrat de réservation préliminaire à une vente en état future d'achèvement (VEFA) avec le Logement Familial de l'Eure pour le cabinet médical.

Le bâtiment concerné par le présent contrat est destiné à être loué à des professionnels de santé (médecins et cabinet d'infirmières par exemple). Il a été conçu par l'architecte selon les besoins que ces derniers ont exprimés (salle d'attente, de repos, de consultation, etc...). Ce bâtiment fait partie d'un projet plus global qui comprend des logements sociaux, une micro-crèche, et des locaux pour l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) « Les Nids ».

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du LFE.

Il est nécessaire pour une bonne gestion financière, de créer un budget annexe puisque cette opération a vocation à être équilibrée en recette (loyers) et en dépenses (remboursement d'un emprunt et frais de gestion courante et d'entretien). Il s'agit alors d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Par ailleurs il convient de l'assujettir à la TVA. En effet, une activité, même à but social ou non lucrative, est imposable dès lors qu'elle entre dans le champ concurrentiel, (c'est-à-dire qu'une entreprise privée peut l'exercer). Or, il est prévu que la Commune perçoive des loyers pour la location de ses locaux aux professionnels. Par ailleurs, l'assujettissement permet de déduire et de percevoir partiellement ou en totalité la TVA ayant grevé les dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour la contraction d'un emprunt pour l'achat du bâtiment. Le remboursement de la dette aura vocation à être compensé par la recette des loyers.

● **Modification des statuts de l'Intercom Risle et Charentonne pour l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Eure Numérique (SMO)**

Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts de l'Intercom Risle et Charentonne pour y insérer l'adhésion au SMO.

Afin de faire bénéficier les Eurois des mêmes conditions d'accès au très haut débit que dans les grandes agglomérations, le Département et ses partenaires des intercommunalités ont décidé la création d'un syndicat mixte ouvert baptisé « Eure Numérique » (SMO). Le SMO aura pour mission de gérer de manière unifiée les investissements en matière d'infrastructures.

● Séance du 7 octobre 2014

● Point sur la rentrée scolaire 2014/2015

Les effectifs ont très légèrement baissé par rapport à l'année dernière (-3,7%). La commune limite au maximum l'accueil des enfants domiciliés hors commune. En revanche, la fréquentation du service de restauration scolaire a tendance plutôt à augmenter (+6%). Rappelons que les repas, de qualité et équilibrés, sont confectionnés sur place. Trois services sont organisés chaque midi. Côté activités du péri éducatif, la fréquentation demeure élevée notamment pour les enfants de l'école élémentaire.

● Mise en place de 2 groupes de travail « Signalétique » et « Entrées de Ville »

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, un projet de signalétique a été travaillé. Cette thématique est un versant important du dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanats et le Commerce) et la réalisation conditionne le versement de la subvention. A cette fin, M. le Maire propose la création d'un groupe de travail. **Le groupe de travail « Signalétique »** est constitué de :

- Monsieur Thierry PIGNET,
- Monsieur Armand COROUGE,
- Monsieur Philippe DANNEELS,
- Madame Josiane VARAISE,
- Monsieur Charles CORDIER,
- Madame Martine VATINEL.

Groupe de travail « Entrées de Ville »

Une étude a été diligentée via Ingénierie 27 afin de sécuriser les entrées de ville :

- RD 24 Les Terriers,
- RD 24 Arkema,
- RD 46 Route de Nassandres,
- RD 133 Hameau de Courcelles
- Village La Porte

L'Agence Routière Départementale de Brionne a déjà travaillé sur le dossier et fait quelques propositions qu'il convient d'étudier. A cette fin, M. le Maire a proposé la création d'un groupe de travail. **Le groupe de travail « Entrées de ville »** est constitué de :

- Monsieur Armand COROUGE,
- Monsieur Philippe DANNEELS,
- Monsieur Patrick VALENTIN,
- Madame Claudine DERIOT,
- Madame Josiane VARAISE,
- Monsieur Charles CORDIER.

● Convention de mandat portant sur la réalisation d'aménagement de sécurité

Dans le cadre de l'aménagement du centre-ville (tranche ferme et tranches conditionnelles), des aménagements de sécurité sont réalisés (plateaux surélevés, signalisation verticale et horizontale). La commune réalise lesdits travaux pour le compte du Conseil Général de l'Eure.

Il convient donc de passer une convention de mandat portant sur la réalisation d'aménagement de sécurité route départementale N133. Cette convention fixe les modalités de réalisation des aménagements ainsi que le montant

maximal de la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police à 3.256 € hors taxe.

● Marché des illuminations de Noël

Une nouvelle consultation a été lancée l'été dernier pour la fourniture, la pose et la dépose des illuminations de Noël suite à la fin du contrat avec la société TEAM RESEAUX. Trois entreprises ont soumissionné à cette consultation et c'est l'offre de la société LOIR ILLUMINATIONS qui a été retenue pour un montant de 21.500 € TTC. Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

● Recrutement des vacataires

La Commune de Serquigny a régulièrement recours à des vacataires pour réaliser des remplacements ponctuels d'agents en congés (annuels, maladie, etc...), notamment pour l'entretien des locaux. Un vacataire est une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé (mission précise et de courte durée), discontinu dans le temps (pas de correspondance à un emploi permanent) et dont la rémunération est liée à cet acte.

Le vacataire ne relève d'aucune disposition législative ou réglementaire en matière de droits à congés, formation, complément de rémunération (primes, SFT ...), indemnité de licenciement ou allocations chômage ce qui l'exclut de ces applications. Il n'est pas soumis à la limite d'âge (L.84-834 art.6-2). L'agent perçoit un montant lié à la prestation. Il peut être forfaitaire ou horaire selon le temps consacré à l'intervention.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les recrutements des vacataires pour réaliser des missions temporaires (remplacement de courte durée ou besoins ponctuels ou saisonniers), qui sont des recrutements indispensables à la continuité du service public. La rémunération se fait sur la base horaire du SMIC (en vigueur), après le service fait, et sur la base d'un état récapitulatif.

● Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - LOI ALUR

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, (Loi Alur), structurée selon trois axes complémentaires, marquent la volonté de garantir l'intérêt général. Elle est porteuse d'une démarche de régulation, d'une logique de protection et d'une dynamique d'innovation.

En conséquence le Conseil Municipal, décide la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme et charge M. le Maire d'engager les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

La loi ALUR prévoit que les plans d'occupation des sols non transformés en plans locaux d'urbanisme au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme (RNU).

Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2015

	Montant		Montant
ECOLES		EGLISE	
<i>Cantine :</i>		Gardiennage & sonnerie cloches	264,00 €
Tarif normal	2,85 €	CIMETIERE (concessions)	
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,30 €	Trentenaire	103,00 €
		Cinquantenaire	171,00 €
<i>Garderie :</i>		Droit de superposition	30,00 €
1/2 journée	Tarifs différenciés	Columbarium (trentenaire)	267,00 €
Journée	Tarifs différenciés	Cavurne (trentaire)	143,00 €
<i>Elèves hors Commune:</i>	570,00 €	Scellement d'urnes	35,00 €
<i>CLIS hors Commune:</i>	680,00 €		
SALLE DES FETES		DROITS DIVERS	
<i>Commune :</i>		Droit de place marché (le ml)	0,85 €
Bals & thés dansants	85,00 €	Droit de stationnement	75,00 €
Repas	220,00 €	Taxe d'affouage	9,00 €
Vins d'honneur	100,00 €	Livrets de naissance	35,00 €
Loto	25,00 €		
Concours de cartes & autres	15,00 €	REGIES	
Vaisselle pour repas		Programmes salon de peinture	2,00 €
(sauf 1 ^{ère} manifestation d'association)	70,00 €	Droit d'inscription 10 kms Serquigny	7,00 €
Vaisselle pour vins d'honneur	42,00 €		
1 ^{ère} manifestation d'association	86,00 €	MEDIATHEQUE	
<i>Hors Commune :</i>		Carte d'adhérent adulte – Commune	3,00 €
Bals & thés dansants	325,00 €	Carte d'adhérent adulte	
Repas	405,00 €	Hors Commune	5,00 €
Vins d'honneur	200,00 €	Option livres – Hors Commune	15,00 €
Concours de cartes, Loto & autres	30,00 €	Option CD/DVD – Hors Commune	15,00 €
Ventes avec recettes	235,00 €	Impressions N/B	0,20 €
Vaisselle pour repas	151,00 €	Impressions couleurs	0,70 €
Vaisselle pour vins d'honneur	78,00 €	Cours d'informatique - Commune	7,00 €
		Cours d'informatique	
		Hors Commune	15,00 €

Recensement de la population de serquigny Du 15 janvier au 14 février 2015

Tous les 5 ans, en partenariat étroit avec les communes, l'Insee organise le recensement de la population des communes de moins de 10 000 habitants. L'objectif est de mesurer la population vivant en France, pour mieux s'adapter à ses besoins.

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

À QUOI ÇA SERT ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer.



Le recensement mais comment ?

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier.

Merci de leur réserver votre meilleur accueil



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

LES AGENTS RECENSEURS DE SERQUIGNY



Sandrine LION



Lysiane PEAUGER



Véronique PETIT



Marion VICAIRE



Michel MARZEC

Accueil d'une apprentie à la Cantine scolaire



Myriam DEROS et Solène LANGE

Depuis la rentrée scolaire 2014, la commune accueille pour une durée de deux ans, Solène LANGE, une jeune femme en contrat d'apprentissage. Désireuse d'obtenir un CAP « Agent Polyvalent de Restauration », elle est placée sous l'autorité de Myriam DEROS, Chef Cantinière, et Maître d'apprentissage pour l'occasion. En partenariat avec l'Institut Médico-Educatif de la Rivière-Thibouville (Association les Papillons Blancs), et le Centre de formation Apprentis du Tréport, la commune bénéficie du soutien financier de l'Etat, de la Région Haute Normandie, du Fonds Social Européen, de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Les activités de Solène consistent à assister notre Chef Cantinière dans la production des préparations culinaires (tous les repas sont confectionnés sur place en régie), la distribution des repas, le contrôle de l'état de propreté des locaux etc... Outre l'expérience professionnelle ainsi acquise, gageons que cet apprentissage puisse aboutir à l'obtention d'un diplôme. Nous souhaitons à Solène bon courage dans la poursuite de son apprentissage qu'elle exerce jusqu'ici avec sérieux et dévouement.

Nos agents communaux en formation

Les agents communaux ont bénéficié durant l'année 2014 de 3 formations.

- *Manipulation des extincteurs*

Tous les agents de la commune ont suivi cette formation qui s'est déroulée sur trois demi-journées (les 1er, 8 et 15 octobre 2014) à la mairie de Serquigny.

- *PRAP (Formation des risques liés à l'activité physique)*

Les agents des services techniques ainsi que les agents d'entretien ont bénéficié de cette formation dispensée par le CNFPT (Centre National de la Formation Publique Territoriale). Elle s'est déroulée à la mairie de Serquigny sur 2 jours durant les vacances de la Toussaint.

- *BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs)*

Quatre agents des écoles de Serquigny ont effectué, avec l'AFOCAL (Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs) à Evreux et les FRANCAS à la Bonneville sur Iton, 8 jours de formation dans le but d'obtenir le BAFA. Cette formation entre dans le cadre de la mise en place des activités liées à la réforme des rythmes scolaires.



Entretien des espaces publics



Messieurs Lionel Prévost et Jean-Claude Cremer reçoivent le Label niveau 1

Notre commune reçoit le Label niveau 1

Le Département propose une charte d'entretien des espaces publics aux collectivités de l'Eure depuis janvier 2011.

Cet outil vise à accompagner les collectivités pour la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette action est menée en partenariat avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Haute-Normandie (FREDON) et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

30 collectivités se sont engagées depuis sa mise en place.

En 2014, 8 collectivités dont notre commune de Serquigny ont atteint leurs objectifs et se sont vues remettre un label.

Sensibilisation des enfants à la nature

Alors que la ville s'est engagée depuis 2 ans dans une démarche de zéro produit de traitement ; en parallèle, l'atelier périscolaire « Nature et Découverte » s'est donné pour objectif de sensibiliser les enfants à la biodiversité.

Un espace dédié à cet effet leur a été réservé près du centre aéré. Il a déjà permis :



Mangeoires réalisées en atelier périscolaire

- La création d'un gazon fleuri pour attirer les insectes
- La fabrication et la pose de mangeoires et niochirs pour observer les oiseaux dans cet espace



Ainsi, chaque enfant a pu fabriquer et ramener à la maison une petite mangeoire pour oiseaux.

Villes et Villages fleuris 2014

En 2014, la commune de Serquigny, comme 236 autres du département, s'est inscrite pour participer à la campagne Euroise des villes et villages fleuris.

A cette occasion, le jury départemental a décidé de décerner à notre commune, le 2ème prix dans la catégorie des villes de 2000 à 5000 habitants, ainsi que le premier prix de la première participation.

Le jury a apprécié le fleurissement (répartition, composition vivaces/saisonnières, harmonie des couleurs) et celle des espaces eco-gérés. Le travail sur les thématiques a été souligné et la sensibilisation auprès des écoles a été encouragée à être poursuivie.

Les efforts en faveur de l'embellissement et de l'amélioration du cadre de vie de notre commune ont été récompensés par la Commission permanente du Département.



Rappel concernant le transport de déchets verts

Nous recommandons aux usagers de la déchetterie Intercommunale qui utilisent des remorques, pour le transport de leurs déchets verts, de bâcher celles-ci ou d'attacher leur déchets afin d'éviter de les retrouver sur la chaussée tout au long de leur parcours.

Merci de votre compréhension.



Écoles

Aux vacances de la Toussaint, dans le cadre d'économies d'énergie, les menuiseries de la façade sud de l'école Louise Michel ont été changées ainsi qu'une partie de celles de l'école Louis Pergaud.

Des radiateurs du réfectoire de la maternelle ont été également remplacés.

Le coût de ce chantier s'élève à 32 400 € subventionné à 40% par le Conseil Général.



Bois communaux

Petits communaux

Cet hiver, nous continuons à éclaircir ces bois en attribuant des lots de bois de chauffage.

Grands communaux

Une coupe à blanc sur un hectare va être réalisée en vue de reboisement avec diverses essences.

Bruchettes

L'ancienne décharge des « Bruchettes » sera reboisée cet hiver avec du Cèdre de l'Atlas et de l'Acacia.

Caniveaux à Courcelles

Les caniveaux aux hameaux de Courcelles vont être réhabilités. Une consultation a été lancée, une notification du marché est intervenue début novembre pour une réalisation des travaux début 2015. Le montant de l'opération est estimé à 8.500 € HT.

Remise en état des rambardes d'un pont du parc



Suite à des dégradations, une remise en état d'un des ponts du Parc Municipal était nécessaire.

Ces travaux ont été réalisés au troisième trimestre 2014 et confiés à l'entreprise COMEFI de Nassandres.

Les garde-corps en bois ont été remplacés par des garde-corps métalliques finition époxy avec fixation sur l'ossature existante.

Le montant des travaux s'est élevé à 6 990 € HT.

Nos amis les Bêtes !

Les chiens sont des amis fidèles que l'on aime promener dans un parc, sur les chemins ou dans la rue. Quoi de plus naturel !

Cependant, nos petits compagnons laissent sur place des déjections à des endroits qui nuisent au civisme le plus élémentaire (jeux dans le parc, trottoirs, espaces verts de la Médiathèque, écoles...)

C'est peu délicat et nauséabond, surtout l'été !

On ne glisse pas que sur des peaux de banane. Pensez-y !

Alors devenez citoyens et utilisez les sacs plastiques et les poubelles qui sont mis à votre disposition par la commune :

- 2 poubelles dans le parc
- 1 poubelle à la Médiathèque
- 3 poubelles dans la ville.

Les sacs sont à retirer à la mairie aux heures d'ouverture.

Des panneaux explicatifs sont placés à côté du matériel pour vous faciliter la tâche.

Soyez responsables, agissez pour la propreté de notre commune.

Nous ne souhaitons pas verbaliser ! Il vous en coûterait une amende de 11€ !



Maison BACH

Réhabilitation d'un ancien commerce en logement locatif

A la suite de la réhabilitation de la maison Bouchara, devenue « résidence Bouchara » avec 4 logements, il apparaissait évident de procéder à des travaux de rénovation de la maison « Bach » (nom du dernier occupant).

Ce chantier est un projet conséquent, notamment dû à la présence d'amiante sur la toiture et sur certains sols. Le désamiantage a été la 1ère étape importante dans ce chantier avant que les entreprises ne puissent intervenir.

Après la réfection de la toiture, les travaux de maçonnerie et la pose des menuiseries, tous les corps de métiers se sont attelés au chantier : plombiers, électriciens, plaquistes, peintres, façadiers...

Au total, 5 mois de travaux de réhabilitation de ce futur T5 sur 2 étages avec au rez-de-chaussée la cuisine, séjour et WC, au 1er étage 2 chambres et salle de bain avec WC, et au dernier étage, 2 nouvelles chambres. Cette rénovation s'inscrit dans la volonté de la commune de préserver le patrimoine immobilier.



Les partenaires du projet :

- LOGEMENT FAMILIAL DEL'EURE : Maître de l'Ouvrage
- LOUIS DAVID : Architecte
- CABINET CHAUVRIERE : Economiste
- SOCOTEC : Contrôleur technique
- ESDECO : coordonnateur sécurité protection santé
- TOPROBAT : Ingénieur Béton

Les entreprises :

- LES DEMEURES NORMANDES : Maçonnerie
- LINAND PROJECTION : Ravalement
- NORMANDIE ETANCHEITE : Couverture
- DULONG : Menuiseries extérieures PVC
- SOCIETE DE POSE NORMANDE : Cloisons / Doublages
- ATELIER BOIS CONSTRUCTION : Menuiseries intérieures
- PIERRE CHRETIEN : Electricité courants faibles et forts
- LA MAISON DU SANITAIRE : Chauffage/Ventilation/Equipement sanitaire
- KORKMAZ CARRELAGE : Carrelages/ Faïences /Sols
- DOLPIERRE : peinture

La réception des travaux est prévue pour la fin du mois de janvier 2015.

TRAVAUX DU CENTRE VILLE 3^{ème} TRANCHE ET INAUGURATION

Samedi 18 octobre 2014, en présence de nombreux officiels, Lionel Prévost, Conseiller Général et Maire de Serquigny, inaugurerait la traversée du centre-ville. Cette inauguration clôturerait l'étude et les travaux qui auront duré une dizaine d'années.

Revenons sur les différentes étapes qui ont permis d'aboutir au résultat d'aujourd'hui.

Plusieurs études préliminaires auront été nécessaires avant d'engager les travaux.

En 2008, commence les travaux de réfection du réseau d'eau potable et de gaz de ville.

Les années 2010 et 2011 sont consacrées aux travaux d'assainissement collectif, de la déconnexion des eaux pluviales dans le quartier de l'Eglise, de l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, Télécom, de l'éclairage public et du renforcement de la ligne électrique haute tension.

De mai à août 2012, des travaux de la 1^{ère} tranche de la mairie jusqu'à la rue du Docteur Piau sont réalisés.

De mars à août 2013, sont réalisés ceux de la rue du Docteur Piau jusqu'à la côte Saint Georges.

Puis de mai à juin 2014, réalisation de la 3^{ème} tranche de la Mairie jusqu'au pont SNCF en direction de Beaumont le Roger. Sur chaque tranche sont refaits, la voirie, trottoirs et bordures, parkings et espaces publics et cheminements piétonniers sous la maîtrise d'ouvrage du Département de l'Eure.

Il a été également prévu le passage de fourreaux pour le futur réseau de fibre optique pour le FTTH.

A noter qu'un travail particulier a été entrepris sur la sécurité et notamment sur le traitement des problèmes de vitesse excessive.

Ce projet ne sera clôturé définitivement qu'en 2015 lors de la mise en place de la nouvelle signalétique en centre-ville afin de renforcer la visibilité des services et des commerces.

Le coût total de ces opérations s'élève à 4 M € dont près de 1,4 M € restant à la charge de la commune.

Pour le financement, la commune a contracté des emprunts, sur une quinzaine d'années pour un montant de 700 000 € environ, sans envisager une augmentation de la fiscalité.

Ces travaux indispensables permettent aujourd'hui une meilleure circulation des 7 000 véhicules quotidien, favorisent le cheminement piétonnier et assurent un stationnement en conformité avec les règles de circulation.



Début des travaux de la 3^{ème} tranche



Grattage de l'ancien revêtement



Réfection du revêtement de la chaussée et des trottoirs



Mise en place de panneaux de signalisation lumineux



Carrefour près du pont de la Glacière



Réfection du revêtement de la chaussée et des trottoirs



Ralentisseur au pont du lavoir



Inauguration le samedi 18 octobre 2014



Réfection de la chaussée et des trottoirs dans le secteur du garage Renault



Ce n'est pas sans une pointe d'amertume que M. Le Maire et le Conseil Municipal ont appris la fermeture de la gendarmerie le 10 juillet 2014 lors d'un rendez-vous fixé à la préfecture avec le lieutenant-colonel du Groupement de gendarmerie de l'Eure et le préfet Dominique SORAIN. Cette fermeture était annoncée pour le début de l'année 2015.

Le 31 juillet le Lieutenant-Colonel De VARINES a avisé l'ensemble du Conseil Municipal d'une cession du bail au 31 octobre 2014.

Aucune explication n'a été donnée sur ce soudain changement.

Suite à cette annonce de fermeture de la gendarmerie plusieurs actions ont été menées :

- article de presse dans l'Eveil Normand le 6 août 2014
- entretien de M. Le Maire avec M. Jean-Louis DESTANS Président du Conseil Général et Député de l'Eure
- reportage au journal télévisé de 13h00 sur TF1 le 12 septembre 2014
- réunion le 25 septembre 2014 avec les commandants des gendarmeries de Bernay et de Brionne, du responsable de la gendarmerie de Serquigny ainsi que des élus de la commune et des communes environnantes. De nombreux conseillers municipaux de Serquigny ont d'ailleurs pu se libérer pour y assister.
- article de presse dans le Paris Normandie le 28 septembre 2014
- article de presse dans l'Eveil Normand le 1er octobre 2014

Raisons avancées par la Gendarmerie pour justifier cette fermeture

- suppression des petites entités pour obtenir un centre plus important.
- les petites brigades mobilisent du personnel à l'accueil, parfois sans voir grand monde au détriment de l'action. La brigade de Serquigny n'enregistre qu'une à deux plaintes par semaine.

Nouveau découpage

A compter du 1er novembre, un nouveau découpage pour les neuf communes qui dépendaient de la brigade de Serquigny entrera en vigueur.

Les communes de **Carsix, Fontaine-la-Sorêt, Goupillères, Perriers-la-Campagne, Launay, Nassandres et Serquigny** dépendront de la **brigade de Beaumont-Le-Roger**. Possibilité de déposer sa plainte à la brigade de Brionne. Les communes de **Fontaine l'Abbé et Corneville-la-Fouquetière** dépendront de la **brigade de Beamesnil**.

Le redécoupage s'effectuant toujours dans le cadre de la communauté de brigades de Brionne aussi appelé Centre Opérationnel Groupement Gendarmerie.

Service de proximité

Lionel Prévost souligne que la disparition de la brigade va surtout pénaliser les personnes âgées ou à mobilité réduite. Le capitaine DEVOUCOUX assure que dans certains cas les gendarmes pourront se déplacer à domicile pour un dépôt de plainte ou une procuration de vote.

Dès lors, une personne qui se rendait auparavant à la brigade de Serquigny pourra se reporter sur les brigades de Beaumont-le-Roger (ouverture le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 14 heures à 18 heures), Beamesnil (le lundi, le mercredi et le samedi de 14 heures à 18 heures) ou Brionne (du lundi au samedi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures et le dimanche de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures). Et, pour porter plainte, grâce au principe du guichet unique, les gens peuvent se rendre là où ils le souhaitent. Quant à la présence de patrouilles de gendarmerie sur le territoire, rien ne changera.

Il est rappelé qu'il existe **les plaintes en ligne**. Une fois cette démarche effectuée par le Web, la gendarmerie prend un rendez-vous et peut, éventuellement, si la personne n'est pas en mesure de se déplacer, se rendre chez le plaignant.

Les patrouilles seront maintenues dans les communes et sur l'ensemble du secteur.

En résumé, pour le Commandant de Compagnie, qui a prévu plusieurs réunions d'informations locales, cette réorganisation permettra des interventions plus efficaces, plus immédiates et plus sécurisées.

L'avenir des logements

La commune se retrouve avec un bâtiment vide. La perte de la recette annuelle pour la location de la caserne de gendarmerie est de 29 000 €. M. le Maire a obtenu un rendez-vous auprès du ministère de l'intérieur Bernard CAZENEUVE. Par ailleurs, concernant le devenir des locaux, Monsieur le Maire explique que la SECOMILE a proposé de démolir l'ensemble des bâtiments pour y construire des logements. Il indique qu'il n'exclut pas cette possibilité, mais réfléchit à d'autres aménagements possibles permettant notamment de profiter pleinement de l'emplacement idéalement situé en plein centre-bourg. La fermeture de la gendarmerie occasionne une perte financière pour notre commune ainsi que la perte d'une institution au niveau du territoire. L'ensemble du Conseil Municipal est contre cette fermeture mais malgré de nombreuses actions menées, la sauvegarde de notre gendarmerie n'a pas été possible.



Une fois par an le Conseil Municipal est appelé à effectuer un tirage au sort de jurés d'assises.

Certains d'entre nous peuvent donc être appelés à être jurés lors d'une session d'assises.

Qu'est ce que la cour d'assises ?

La cour d'assises est une juridiction départementale non permanente qui juge les personnes majeures et les mineurs de plus de 16 ans accusés de crime, de tentatives et de complicités de crime (exemple : meurtre, viol, vol à main armée...). Elle peut aussi juger des délits en lien avec le crime (exemple : la non dénonciation de crime).

Comment la cour d'assises est-elle composée ?

La cour d'assises est composée, en première instance, de :

- trois juges professionnels
- un jury composé de citoyens tirés au sort (six citoyens en première instance, neuf en appel)
- de magistrats professionnels
- un avocat général représentant le ministère public (son rôle est de défendre les intérêts de la société, de demander l'application de la loi, de soutenir l'accusation et de proposer une peine, ou bien de requérir l'acquittement)
- un greffier

Quelles sont les sanctions prononcées par la cour d'assises ?

La cour d'assises peut prononcer :

- des peines de réclusion criminelle, à perpétuité ou pour une durée déterminée, et des peines d'emprisonnement (si la durée est inférieure à 10 ans) qui peuvent être fermes ou assorties d'un sursis
- des peines d'amendes
- des peines complémentaires (par exemple interdiction d'exercer une activité professionnelle, interdiction de séjour, injonction de soins et suivi socio-judiciaire).

Pourquoi des jurés siègent-ils en assises ?

Meilleure illustration d'une justice rendue « au nom du peuple français », la présence de citoyens tirés au sort et siégeant aux côtés de juges professionnels pour représenter le peuple français remonte à la période révolutionnaire. Depuis une loi du 28 juillet 1978, tout citoyen inscrit sur liste électorale et âgé de plus de 23 ans est susceptible d'être appelé à exercer cette fonction.

Comment devient-on juré d'assises ?

Les jurés qui forment le jury de jugement sont désignés après plusieurs tirages au sort et répondent à certaines conditions.

Qui sont les jurés d'assises ?

Conditions :

- Peut être juré d'assises toute personne qui remplit les conditions cumulatives suivantes :
- être de nationalité française
- avoir au moins 23 ans
- savoir lire et écrire en français
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Cas d'incapacité ou d'incompatibilité

Certaines catégories de personnes énumérées par la loi ne sont pas autorisées, pour diverses raisons, à participer au jury des cours d'assises.

Il s'agit notamment :

- des personnes ayant été antérieurement condamnées pour un crime ou pour un délit ou une peine de privation des droits civiques, civils ou de famille
- des agents publics ayant été révoqués de leurs fonctions
- des personnes sous tutelle ou curatelle.

Il s'agit également :

- des membres du gouvernement
- des députés et sénateurs
- des magistrats
- des fonctionnaires des services de police ou de gendarmerie.

Sont aussi rayés des listes de jurés les noms des personnes proches (conjoint, parents, enfants, etc..) de l'accusé ou de son avocat ou celles qui auraient participé (témoin, interprète, plaignant, victime...).

Désignation des jurés d'assises

ETAPE 1 Tirage au sort par le maire sur les listes électorales de la commune

A partir de la liste électorale, le Maire de chaque commune tire au sort publiquement plusieurs personnes âgées de plus de 23 ans.

Il avertit ensuite ces personnes qu'elles ont été tirées au sort afin qu'elles puissent, le cas échéant, faire valoir des raisons d'être dispensées.

Parallèlement, le Maire transmet la liste au greffe de la cour d'assises du département en indiquant le nom des personnes concernées, à sa connaissance, par les inaptitudes ou incapacités rappelées ci-dessus.

ETAPE 2 Nouveau tirage au sort par la commission spéciale placée auprès de chaque cour d'assises et inscription sur la liste annuelle.

Une commission départementale spéciale placée auprès de chaque cour d'assises se réunit une fois par an pour établir la liste annuelle des jurés. Elle statue sur le retrait des personnes qui ne remplissent pas les conditions précédemment exposées ainsi que celles qui sont atteintes par des cas d'exclusion d'office (par exemple, si la personne a déjà été juré dans les cinq années précédentes ou si elle est atteinte d'une infirmité physique ou mentale).

Elle se prononce également sur les demandes de dispense qui lui sont soumises et procède à un nouveau tirage au sort afin d'établir la liste annuelle des jurés et la liste spéciale des jurés suppléants.

ETAPE 3 Désignation des personnes pour participer aux audiences et convocation par courrier

Pour chaque session d'assises, le président du tribunal de grande instance ou le premier président de la cour d'appel, ou leurs délégués, tirent au sort publiquement, à partir de la liste annuelle, 35 jurés pour former la liste de la session et 10 jurés suppléants pour former la liste spéciale.

Les jurés titulaires et suppléants sont ensuite convoqués par courrier par le greffier de la cour d'assises, quinze jours au moins avant l'ouverture de la session. Cette convocation précise la date et l'heure d'ouverture de la session, sa durée prévisible et le lieu où elle se tiendra.

ETAPE 4 Constitution du jury

A la première audience de chaque affaire, chacun des jurés de la liste de session est appelé par le greffier en audience publique et leur nom est déposé successivement dans une urne.

Le président de la cour d'assises procède ensuite à un ultime tirage au sort qui va déterminer les jurés qui formeront le jury de jugement de l'affaire.

L'accusé (ou son avocat) peut décider de récuser 4 jurés tirés au sort (5 en appel). L'avocat général peut lui en récuser 3 (4 en appel). Les jurés recusés ne participeront pas au jury.

Je suis désigné Juré d'assises

Formation

Les jurés composant la liste de la session suivent avant de siéger, une courte formation sur le fonctionnement de la cour. (La possibilité de visiter une prison est le plus souvent proposée).

Rôle

Vous devez occuper votre fonction de juré de façon

continue et à temps plein durant tout le temps nécessaire à l'examen de l'affaire.

Vous siégerez aux audiences puis vous participerez aux délibérations à l'issue desquelles vous voterez avec les magistrats et les autres jurés à bulletin secret sur la culpabilité de l'accusé et, le cas échéant, sur sa peine sur la base de votre intime conviction.

La décision sur la culpabilité est prise à la majorité qualifiée d'au moins 6 voix sur 9 en première instance.

Obligations

- être présent et attentif lors des débats
- être neutre et objectif et ne pas manifester votre opinion,
- ne pas communiquer avec d'autres personnes sur l'affaire,
- respecter le secret du délibéré.

Indemnités du juré d'assises

Chaque juré a le droit de percevoir, sur sa demande expresse, des indemnités compensatrices.

Pour cela, il doit s'adresser à la régie d'avances du tribunal de grande instance ou de la cour d'appel.

Chaque juré d'assises a ainsi droit à :

- une indemnité journalière de session de 79,76 €
- une indemnité de transport sur justification
- une indemnité supplémentaire pour perte de revenu professionnel
- une indemnité journalière de séjour (frais de repas, nuitée).

Puis-je refuser la convocation ?

La personne convoquée est obligée de se présenter à l'audience.

Le fait de ne pas se présenter sans motif légitime est puni d'une amende de 3750 euros.

La loi prévoit des cas très restrictifs de dispenses ou d'excuses qui doivent être motivés par la personne tirée au sort dans un courrier auprès du greffe de la cour d'assises :

- si la personne tirée au sort a plus de 70 ans, si elle n'a pas sa résidence principale fixée dans le département et si la personne tirée au sort invoque un motif grave (maladie grave, surdité, enfant gravement malade ou personne à charge avec un lourd handicap...).

Puis-je me faire remplacer par un proche ?

Cela n'est pas possible. L'exercice des fonctions de juré constitue un devoir civique personnel.

Dois-je prévenir mon employeur ?

La personne convoquée doit présenter sa convocation à son employeur

Que dois-je faire si je connais l'accusé ou la victime ?

Si la personne connaît la victime, elle doit le signaler immédiatement au greffier et au président de la cour d'assises avant le début de l'audience.

Combien de jours vais-je devoir siéger ?

Cela dépend de l'organisation décidée par le président des assises qui fixe le nombre de jours d'audience pour chaque affaire de la session.

Vous aurez connaissance de ces éléments avec votre convocation ou vous pourrez contacter le greffe de la cour d'assises pour obtenir ces informations. Si une affaire est prévue pour finir un vendredi, elle peut se poursuivre durant le week-end en cas d'imprévu.

Quels horaires pour les audiences ?

Cela dépendra de l'organisation décidée par le président des assises mais les audiences durent toute la journée, du matin jusqu'au soir avec une pause pour le déjeuner.

Les Elections Départementales 2015

Quelques changements

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015 afin de renouveler l'intégralité des Conseils Départementaux.

A compter de ce scrutin, les « Elections Départementales » et les « Conseils Départementaux » remplacent les « Elections Cantonales » et les « Conseils Généraux », en vertu de la loi du 17 mai 2013. Le mode de scrutin est également modifié, passant à un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les 3 ans).

Avant la réforme Elections Cantonales

Scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Un candidat peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits (ou, si moins de deux candidats atteignent ce seuil, les deux candidats arrivés en tête). Le Conseil Général est renouvelé par moitié tous les trois ans.

Loi du 17 mai 2013 Elections Départementales

Scrutin binominal majoritaire à deux tours. Les candidatures sont déposées sous la forme d'un binôme femme-homme. Un binôme peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits (ou, si moins de deux binômes atteignent ce seuil, les deux binômes arrivés en tête). Le Conseil Général rebaptisé Conseil Départemental est renouvelé intégralement tous les six ans.

Mode de scrutin

L'élection des Conseillers Départementaux a lieu au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Dans chaque canton, les candidatures prennent la forme d'un binôme composé d'une femme et d'un homme (auxquels s'ajoutent deux suppléants, une femme et un homme également). Pour être élu au premier tour, un binôme doit obtenir au moins la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits. Si aucun binôme n'est élu au premier tour, peuvent se présenter au second tour les deux binômes arrivés en tête et ceux qui ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Est élu au second tour le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix.

Conseil Général

En France, le **Conseil Général** est l'assemblée délibérante élue au suffrage universel d'un département.

La dénomination remonte aux « Conseils Généraux de Département » établis sous la Révolution puis sous le Consulat, époque à laquelle ont également été utilisés, à d'autres échelons territoriaux, les termes de « Conseils Généraux de Commune » et de « Conseils Généraux de District ».

La loi du 17 mai 2013 a prévu le changement de nom des Conseils Généraux en **Conseils Départementaux** à compter du prochain renouvellement en 2015.

A compter de 2015, la commune de Serquigny est désormais rattachée au Canton de Bernay constitué de 34 communes (fusion des 3 cantons de Bernay-Est, Bernay-Ouest et Beaumesnil):

Ajou, La Barre-en-Ouche, Beaumesnil, Bernay, Bosc-Renoult-en Ouche, Caorches-Saint-Nicolas, Carsix, Corneville-la-Fouquetière, Courbépine, Epinay, Fontaine-l'Abbé, Gisay-la-Coudre, Gouttières, Granchain, Jonquerets-de-Livet, Landepéreuse, Malouy, Menneval, Le Noyer-en-Ouche, Plainville, Plasnes, La Roussière, Saint-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Guichard, Saint-Aubin-le-Vertueux, Saint-Clair-d'Arcey, Saint-Léger-de-Rôtes, Saint-Martin-du-Tilleul, Saint-Pierre-du Mesnil, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Saint-Victor-de-Chrétienville, Serquigny, Thevray, Valailles.

Le centenaire de la Grande Guerre 1914-1918 est un événement exceptionnel. C'est un devoir de mémoire qui entre dans le cadre de l'unité nationale, c'est honorer tous ces hommes qui sont morts pour défendre notre patrie, nos libertés et notre démocratie.

La Grande Guerre 14-18 fut grande par le nombre de morts (18 millions en Europe dont 1.4 en France) sans oublier tous les blessés, les mutilés par milliers mais aussi par les moyens modernes de destructions employés.

Il est très important de transmettre ce devoir de mémoire aux jeunes générations pour essayer de vivre dans un mode en paix.

Grâce à la bonne volonté et à la participation des différents acteurs de la municipalité, un programme riche et diversifié a été proposé aux habitants :

- Conférences sur l'Artisanat de tranchée le 15 Novembre par M. DELACOURTE
- Une lecture-spectacle par la compagnie des Artisans « Solange une énergie farouche dans la Grande Guerre »
- Réalisation d'une fresque, travail sur nos monuments par les enfants de l'école, exposés à la médiathèque
- Une exposition à la médiathèque proposée par M. et Mme Daniel SALLET rendant hommage aux 34 soldats morts inscrits sur nos monuments
- Exposition de l'atelier du mercredi « Les enfants de 2014 s'expriment sur la Grande Guerre »
- Lecture de lettres de Poilus par 3 élèves de CM2 le soir du vernissage de l'exposition à la Médiathèque
- Cérémonie du 11 Novembre 2014

La cérémonie du 11 Novembre fut un moment marquant et très émouvant de la commémoration de cette Grande Guerre 14-18. Autour de M. le Maire Lionel PREVOST et de M. Michel LEFEVRE Président ACPG-CATM-TOE, nombreux furent les enfants accompagnés de leurs parents et les habitants de la commune.

Les idéaux de notre école publique ont été mis en avant par le remarquable travail des enfants de nos écoles notamment avec les lectures de lettres de poilus.

La cérémonie prit fin sur un lâcher de ballons de couleur bleu, blanc, rouge, symbolique, signe de paix et de liberté.



Conférence sur l'Artisanat des tranchées



Lecture-spectacle à la salle des fêtes le témoignage bouleversant d'une femme qui raconte comment elle a vécu sa guerre 14-18



Exposition à la Médiathèque proposée par Mr et Mme SALLET



Fresque réalisée par les enfants des écoles



Lecture d'une lettre de Poilu par Maxence, moment très émouvant !



Dépôt de gerbes par les enfants des écoles



Des musiciens pour accompagner les adultes et les enfants

Noces d'or de Noëlle et Guy ROYER

Tout commença, il y a un peu plus de 50 ans par une rencontre dans un bal, un regard et une grande aventure débuta.

Noëlle travaille chez Robert et Carrière et Guy fait la tournée des laiteries. Au retour du service militaire en Algérie, ils se marient à Nassandres le 11 avril 1964.

Ils résideront à Fontaine la Soret puis quelques années après, s'installeront à Serquigny.

De cette union sont nées 3 filles, Corinne, Sandrine et Sylviane qui leurs donneront 5 petits enfants et 2 arrières petits enfants.

Le 21 juin dernier, en la mairie de Serquigny, Noëlle et Guy ont renouvelé leurs consentements mutuels.



Noces d'or d'Aliette et Jean YKEMA



Le 28 juin 2014 en la mairie de Serquigny, Aliette et Jean ont fêté 50 ans de vie commune.

Aliette passa son enfance à Pont Audemer, et entra très tôt dans la vie active dans une entreprise de fabrication de pantoufles.

Jean natif de Barquet, grandira à Saint Léger de Rotes dans la ferme de ses parents jusqu'à son départ en juillet 1960 pour le service militaire en Allemagne puis l'Algérie.

Quelques mois après son retour, Aliette et Jean se rencontrent au dancing « Les Tonnelles » à Pont Audemer en février 1963.

Seize mois plus tard, ils décident de se marier, le 26 juin 1964 à Pont Audemer. Au bout de 3 ans de vie commune, la famille s'agrandit avec la naissance de leur fille Coralynne.

Ils habiteront durant 5 années à Bernay avant de s'installer à Serquigny, Vallée de la Forge.

Noces de diamant de Simone et Guy TARDIVEL

Le 18 Octobre 2014, Monsieur le Maire célébrait les noces de diamant de Simone et Guy.

Guy est né dans les Côtes d'Armor, Simone est originaire de Combon, il y a soixante ans, ils se marient dans la commune de la mariée.

Après une quinzaine d'années à travailler dans l'agriculture, Guy sera chauffeur dans une grande ferme jusqu'à sa retraite prise par anticipation pour cause de maladie.

Simone travaillera également dans l'agriculture, avant d'entrer en usine à la Télémécanique de Thiberville où elle y travaillera pendant 23 années.

De cette union sont nés 4 enfants, 10 petits enfants, 5 arrières petits enfants. Habitant de Thiberville pendant 32 ans, ils ont choisi notre commune et s'y sont installés depuis l'année 2002.



Noces de diamant de Lucette et Fernand MERRIEN



Le 19 décembre 2014, Lucette et Fernand ont célébré leurs soixante ans de mariage.

Ils se sont rencontrés au cinéma grâce à un camarade de voisinage.

Ils se sont mariés le 18 décembre 1954 à Grand Quevilly, Lucette a 18 ans et Fernand 19 ans.

Au bout de 10 mois de mariage, Fernand est appelé pour faire son service militaire en Algérie, et sera 1 an sans voir sa femme et sa fille.

De retour de l'armée, Fernand est contrôleur chez ISOVER ST GOBIN pendant 4 ans.

Son dernier emploi est dans une bijouterie à Toulouse, avant la retraite à 60 ans.

Lucette a travaillé dans une épicerie de Grand Quevilly pendant 6 mois, ensuite, elle a élevé ses 6 enfants.

Fernand et Lucette sont arrivés à Serquigny en 2008.

Ils ont le bonheur d'avoir 11 petits-enfants et 8 arrières petits-enfants.

Nous souhaitons beaucoup de bonheur et longue vie à ces quatre couples et à leurs familles

Voyage d'une journée à Paris, visite du Sénat pour les A C P G - C A T M - T O E et Veuves de Serquigny le 26 septembre 2014



Partis de Serquigny dès 7h du matin, les 40 adhérents et conjoints sont arrivés en milieu de matinée à Paris pour une croisière sur le canal St Martin.

C'est sous un soleil radieux qu'ils ont passé plusieurs écluses. La croisière s'est terminée au port de plaisance de Paris Arsenal.

Après un bon repas, le groupe a visité le « Palais du Luxembourg » et a été accueilli et accompagné par une conférencière.

Le palais du Luxembourg le siège du Sénat, construit pour Marie de Médicis à partir de 1615 y connut des évolutions architecturales qui l'ont peu à peu adapté aux besoins d'une assemblée politique moderne tout en respectant ce trésor d'architecture parisienne. Cette visite a

permis au groupe d'admirer ce patrimoine artistique exceptionnel, notamment « Le salon des Messagers d'État, La galerie des bustes, et L'hémicycle ».

La salle des conférences imposante par ses dimensions de 57 m de long, 10,60 m de large, 11 m de haut, 15 m sous la coupole Salle a été réalisée par Alphonse de Gisors,

La visite terminée, ce fut l'heure du retour vers Serquigny qui s'est effectuée non sans quelques bouchons !!!!!!!!!!!!!

Fatigués et ravis nos aînés sont prêts à recommencer !

UNRPA

Retour sur l'année 2014 riche en manifestations festives. En janvier, l'assemblée générale de l'association accompagnée de la Galette des Rois, suivie en février par la chandeleur. En avril le traditionnel repas, en juin notre foire à tout dans le cadre de la Fête de la Peinture et Barbecue Party à Launay. Reprise en septembre avec le Buffet Champêtre, en octobre sortie annuelle au « Chaudron Magik », sans oublier en novembre le Repas Beaujolais.

Après cette année pleine de joie et de bonne humeur, présentation du programme 2015 :

- Vendredi 9 janvier : Assemblée Générale
- Vendredi 13 février : Journée crêpes
- Dimanche 15 mars : Repas annuel
- Samedi 30 mai : Barbecue à Launay
- Dimanche 7 juin : Foire à tout
- Samedi 26 septembre : Buffet Champêtre
- En octobre : Sortie annuelle
- Samedi 21 novembre : Repas Beaujolais

Nouveauté 2015, le Club se réunira tous les vendredis à 14h à la Médiathèque

Toutes les personnes qui souhaitent rejoindre le club sont les bienvenus.



L'UNRPA réuni pour fêter l'arrivée du « Beaujolais Nouveau »

Repas des anciens



180 personnes avaient répondu présentes à l'invitation des municipalités de Serquigny et Launay, pour passer un agréable moment à la salle des Fêtes le dimanche 19 octobre dernier. L'excellent repas

préparé par Thiberville Traiteur était servi par les Conseillers Municipaux et leur conjoint ou conjointe. L'animation musicale fut assurée par le groupe Paris Guinguette.

Sur la photo ci-contre, M. Le maire et Martine VATINEL avec les doyens de la journée, Germaine LAUTONNE 98 ans et Yves HUCHON 89 ans.

Conférence sur l'AVC

Le lundi 24 novembre 2014, le CLIC (Service du Conseil Général) en partenariat avec l'association France AVC, a organisé à la salle des Fêtes de Serquigny, une conférence sur l'AVC animée par le Docteur ARZUR, Neurologue de l'hôpital de Lisieux, plus de 200 personnes étaient présentes.



● Que s'est-il passé à la Médiathèque ces 6 derniers mois ?



● De septembre à octobre, la Médiathèque a proposé dans le cadre du Festival du Développement Durable une exposition sur « L'EAU, UNE RESSOURCE VITALE » avec la visite de nombreux scolaires de Serquigny et de Bernay et un rallye-lecture pour les enfants de l'atelier lecture plaisirs.

En lien avec la MJC de Bernay, les enfants du centre de loisirs et plusieurs adultes ont assisté à la projection de

4 courts-métrages à la Médiathèque. En outre, Jean-Claude CREMER, employé aux services techniques de la commune de Serquigny, a proposé des jeux et animations sur le développement durable aux enfants des écoles dans le cadre des TAP « nature et découverte ».



● **Votre Médiathèque vous invite à tester la lecture d'un roman sur une liseuse.** Redécouvrez Victor Hugo, Guy de Maupassant, et bien d'autres en empruntant une des 2 liseuses mises à votre disposition(*) pour une durée de 3 semaines. (*) voir les conditions d'emprunt auprès des bibliothécaires

● **L'Exposition sur « Serquigny 1914-1918 Hommage pour les soldats morts pour la France »** initiée par Yvonne et Daniel SALLET, du Cercle généalogique de l'Eure, accompagnée par les objets de tranchée fabriqués par les soldats et une frise géante confectionnée par les élèves des enseignantes de l'école élémentaire de Serquigny, Séverine COUTURE, Sylvie DESPRES et France TISSIER-EVRARD étaient visibles du 13 octobre au 29 novembre 2014. Un grand nombre de personnes sont venues admirer cette exposition, ainsi que de nombreuses classes des écoles de Serquigny.



● **Heure du conte de Noël** Petits et grands se sont fait conter des histoires par Micheline LESIEUR samedi 20 décembre 2014.

● **Un nouveau service pour les habitants de Serquigny**

Le portage de livres à domicile

Ce service s'adresse aux Serquignais se trouvant dans l'incapacité de se déplacer (maladie, handicap, grossesse difficile).

Lorsque vous en ferez la demande, une bibliothécaire se rendra à votre domicile et vous proposera une sélection de documents.

Outre les livres, vous pourrez emprunter DVD, CD, revues, textes lus mais aussi romans en gros caractères, choisis parmi les quelques 10 000 références de la Médiathèque.

Si vous n'êtes pas déjà adhérent à la Médiathèque, la bibliothécaire se chargera de vous inscrire. Si vous êtes intéressés par ce service, merci de contacter la Médiathèque au 02.32.47.41.62.





- Le mois du film documentaire
Le film sélectionné pour le mois du film documentaire projeté le mercredi 12 novembre a réuni une trentaine de personnes.

- La Médiathèque Numérique est un service gratuit proposé par la Médiathèque de Serquigny en partenariat avec le Conseil Général de l'Eure.

Une fois inscrit à la Médiathèque de Serquigny, vous pouvez accéder gratuitement à plusieurs ressources en ligne :

- apprendre le code de la route ou une langue étrangère,
- regarder un film, un court-métrage ou un documentaire,
- écouter de la musique ou des livres audio,
- feuilleter un magazine
- lire des partitions de musique, des BD, ou des livres,
- et pour les enfants, un espace leur est dédié avec des jeux, des histoires, des dessins-animés.

Venez les découvrir !

Renseignez-vous auprès de l'équipe de la médiathèque pour recevoir un identifiant et un mot de passe.

- Un atelier lecture-plaisir s'adresse quotidiennement aux enfants des écoles sur le temps d'accueil péri-éducatif 15h30 à 16h30. Depuis septembre 2014, les enfants ont découvert l'origami (l'Art du pliage) et ont créé des grenouilles, cocottes, chiens en papier.



- Dates à retenir

Place à la Poésie jeudi 19 mars 2015 à 19h, le récital « Blaise Cendrars », par Evelyne Boulbar et Patrick Verschueren, à la salle des fêtes de Serquigny.

Fête de la Peinture dimanche 7 juin 2014 avec ouverture exceptionnelle de la Médiathèque et la foire à tout de l'association UNRPA.

- L'espace multimédia

Les usagers de la Médiathèque auront à leur disposition, dès février 2015, un tout nouveau matériel informatique avec Internet et toujours la possibilité de se connecter en Wifi via son propre ordinateur portable.



- La Médiathèque c'est :

Une équipe de 2 employées et 2 bénévoles (équivalent au total de 2,5 pers à tps plein)

10443 documents empruntables

Des livres, des magazines, la presse locale, des cd, des dvd, 6 ordinateurs à disposition des adhérents, 2 liseuses électroniques, un accès à la Médiathèque Numérique avec des ressources dématérialisées et gratuite.

389 adhérents, 8635 prêts / an, 4576 visiteurs / an

Plus de 2200 heures d'utilisation par le public des ordinateurs avec accès à internet et au wifi

Des accueils de groupe, des expositions, des rencontres et de nombreuses autres animations...

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE AU PUBLIC

LUNDI	16h30 - 18h (en période scolaire uniquement)
MARDI	16h30 - 18h
MERCREDI	10h - 12h et 14h - 18h
JEUDI	16h30 - 18h
VENDREDI	16h30 - 18h
SAMEDI	10h - 12h et 14h - 17h

Salon de Peinture



Notre 22ème salon de peinture de Serquigny a connu un franc succès cette année.

En effet, 31 artistes peintres et sculpteurs ont répondu à notre invitation et nous ont offert un florilège d'œuvres plus lumineuses et profondes les unes que les autres. Que de beauté et de talent !

Résultats «Autour des peintres Normands d'aujourd'hui»
22ème Salon de Serquigny
Les 15 et 16 Novembre 2014

Attribution du prix du jury

- 1^{ère} place : LE ROY Joël
- 2^{ème} place : COUSIN BASLY Philippe
- 3^{ème} place : MEYER Nicole

Attribution du prix du jury - Ecole

- 1^{ère} place : Ecole primaire de Serquigny
- 2^{ème} place : Ecole maternelle de Serquigny
- 3^{ème} place : Ecole primaire de Fontaine l'Abbé

Choix des enfants

- 1^{ère} place : ELMOSNINO Jacques - Toile n°100 - «Cosmos 1»
- 2^{ème} place : EMERY Jean-Pierre - Toile n°102 - «Gypsy fire»
- 3^{ème} place : URVOY Mauricette «Alice» - Toile n°191 - «Quinté gagnant»

Choix des adultes

- 1^{ère} place : MEYER Daniel - Toile n°158 - «Port de Honfleur»
- 2^{ème} place : DELIEUVIN Jean - Toile n°68 - «Hiver»
- 3^{ème} place : LIERVILLE Margarete - Toile n°148 - «Transparence»



Prix du public
 Port d'Honfleur de Daniel MEYER



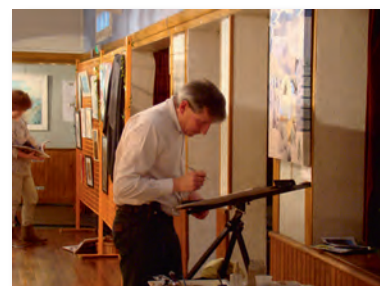
Prix des enfants
 Cosmos de Jacques ELMOSNINO

Deux jeunes artistes exposant pour la première fois nous ont démontré que la valeur n'atteint pas le nombre des années.

Plus de 400 personnes ont visité notre salon et nous les en remercions. De même, un grand merci aux écoles de Serquigny et Fontaine l'Abbé qui ont participé à l'exposition et aux petits du Centre de loisirs.



Prix du Jury
 Joël LEROY



Christophe DEBRULLE



Remise des prix à la clôture du salon

Prochaines manifestations

La Commission Culturelle vous donne rendez vous en 2015 pour

- « Place à la Poésie » le jeudi 19 mars,
- « Le Salon de l'Artisanat » le dimanche 19 avril,
- « un Marché Gourmand » le dimanche 17 mai,
- « la Fête de la Peinture » le dimanche 7 juin,
- « le Salon de Peinture » les 21 et 22 novembre

Nous vous attendons nombreux !

A tous les artistes merci pour cette belle exposition !

L'Entente Cycliste de Serquigny

C'est sous un beau soleil que s'est déroulée la 5ème édition de la Rando VTT le dimanche 24 août dernier, organisée par L'Entente Cycliste de Serquigny.

270 vététistes, licenciés et non licenciés, ont pris part à cette randonnée dès 8h du matin sur les chemins forestiers du circuit. Le plus jeune, âgé de 5 ans, a parcouru les 18 kms avec l'aide de son papa (la sieste de l'après-midi a dû être longue..) Bravo à Elliot.

La randonnée a été un beau succès populaire avec de nombreuses familles et enfants au rendez-vous.

Notez dès à présent dans vos agendas, la date de la prochaine édition, le 23 août 2015.

Lors de l'assemblée générale du club, le samedi 22 novembre, le bilan de l'année 2014 était exposé aux membres de l'association.

Participation des coureurs du club à 382 courses sur routes et VTT avec 15 victoires et 141 places dans les 20 premiers.

Objectifs VTT 2015 : Challenge hivernal, coupe de Normandie, challenge à travers l'Eure, les championnats Eure et Normandie, les 24 heures de Cergy, Roc Azur, les Randos de la région.

Objectifs route 2015 : les courses départementales, les championnats de l'Eure, Normandie, France FFC et UFOLEP, les cyclosporives, l'étape du tour à St Jean de Maurienne, les challenges UFOLEP.



Passage en sous-bois



Monsieur Le Maire venu encourager les coureurs



Assemblée générale du club

Les prochain rendez vous organisés par le club :

Course à Goupillières le 28 mars 2015

Course à Serquigny le 12 avril

Course à Nassandres le 28 juin

Rando VTT à Serquigny le 23 août

Le Club Sportif de la Charentonne (Pétanque)



Le club compte cette année 106 joueurs licenciés dont un cadet, un minime, un benjamin et 48 vétérans (+ 60 ans). Par rapport à l'année précédente, le club compte donc 24 licenciés de plus. Le souhait du club serait d'avoir un peu plus de jeunes licenciés. Pour ceux qui seraient éventuellement intéressés, les entraînements sont les lundis, mercredis et vendredis après-midi de 14 h à 19 h.

Côté résultats, le CS Charentonne se classe cinquième sur les 31 clubs que compte le département, et au niveau des vétérans, le club de Serquigny est même le premier club en terme de résultat.

Le club compte en 2014 deux vices champions de l'Eure et une tripléte vice-championne en vétéran, un accès au 5e tour de la coupe de France en senior.

Félicitations aux joueurs et aux dirigeants du club pour ces excellents résultats.

AS CARSIX HANDBALL

Bilan de la saison 2013/2014



Le dimanche 7 septembre 2014 avait lieu l'Assemblée Générale de l'AS Carsix Handball, au gymnase Intercommunal à Serquigny. 80 joueurs, dirigeants et amis du club étaient présents pour faire le bilan de la saison 2013/2014 et donner le coup d'envoi de la saison 2014/2015. Le club a pour ambition de rester attractif sportivement et socialement.

Sylvain PETIT (Président), Frédéric NEEL (vice-président) et Benoit PIQUENOT (secrétaire) ont fait état du bilan moral et financier de l'association. L'AS Carsix a remercié tous ces soutiens : la commune de Carsix, l'Intercom Risle et Charentonne, les communes environnantes, le Conseil Général, la Région, le Comité de l'Eure mais aussi les sponsors et mécénats qui ont notamment permis le financement de 4 nouveaux jeux de maillots pour les jeunes, le maintien du poste d'éducateur sportif ou encore la réalisation de manifestations extra-sportives (loto, soirée brésilienne).



Lecture du bilan de l'année par les dirigeants

Benjamin PIQUENOT (entraîneur jeunes), José PETIT (entraîneur seniors) et les coaches sont revenus sur le bilan sportif de la saison écoulée : 200 licenciés, 18 équipes, 30 coaches, 30 arbitres, 260 rencontres, 320 entraînements.



Jean-Pierre Adeline remet leurs médailles à José Petit (accompagné de sa compagne Virginie) et Sylvain Petit.

Les seniors A et C se sont maintenus, les seniors B n'ont pas obtenu la montée, saison difficile pour les féminines et -18ans, finale de Coupe de l'Eure pour les -16ans, 2 titres de champion honneur départemental pour les -13ans, label d'Or pour l'école de Hand (Mes Premiers Pas, Mini-Hand, -9ans, -11ans, initiations périscolaires), label d'Argent pour l'école d'Arbitrage.

Après ce bon bilan, la Commune de Carsix représentée par son Maire André ANTHIERENS, la Commune de Serquigny représentée par Eric LEFEBVRE (adjoint aux sports) et le Comité de l'Eure représenté par son Président Jean-Pierre ADELIN, ont félicité ce club pour ce bon bilan et l'ont encouragé à poursuivre dans ce sens.

José et Sylvain PETIT ont reçu la médaille du Comité de l'Eure pour leur investissement de toute une vie au service de l'AS Carsix et du handball.

Saison 2014/2015

La saison est bien lancée avec 242 licenciés réparties dans 10 catégories.

18 équipes ont été engagées en compétition. L'équipe A masculine évolue en Excellence régionale, l'équipe A féminine évolue en Pré-Régionale. Les 2 collectifs -18 ans, en convention avec le SC Bernay, évoluent en régional. Tous les autres collectifs jouent au niveau départemental. Le Hand Loisir a repris le vendredi soir (20h30-22h).

L'encadrement est assuré par une cinquantaine de bénévoles.

Prochain rendez-vous :

Vendredi 13 février : Loto de l'AS Carsix (salle des fêtes de Serquigny)

Samedi 25 avril : Diner dansant de l'AS Carsix (salle des fêtes de Bournainville-Faverolles)

Samedi 5 septembre : Assemblée Générale de l'AS Carsix (salle des fêtes de Serquigny)



L'équipe Séniors A Féminine



L'équipe Sénior A Masculine
2^{ème} tour de la coupe de france



Les moins de 11 ans garçons



Les moins de 11 ans filles en
tournoi à Gravigny

Le Football Club Serquigny-Nassandres

Saison 2014-2015



Le club compte cette saison un effectif actif 276 licenciés répartis en 14 équipes des U7 aux Vétérans.

Côté encadrement : 10 Educateurs, 1 Moniteurs, 20 Dirigeants, 3 Arbitres.

Les principaux objectifs du club pour cette année 2014/2015 sont :

- Retrouver le niveau 1ère division avec les catégories U13 et U18 ;
- La Labellisation de l'école de football ;
- La catégorie U15 est Pilote pour les feuilles de match informatisées ;
- Etre fier de nos structures et faire savoir ce que l'on fait de bien ;
- Formation de nos jeunes pour devenir aussi des citoyens, notre action doit dépasser l'apprentissage du football ;
- Développer une culture du sport et de la santé.

Ci-dessous le classement de toutes les catégories à la mi-saison :

Catégories	Nom du championnat	Résultat mi décembre saison 2014/2015
Matinaux	Critérium du matin	5 ^{ème} place
Séniors A	Promotion d'honneur	7 ^{ème} place
Séniors B	Promotion d'Excellence	4 ^{ème} place
Séniors C	2 ^{ème} Division	4 ^{ème} place
U18 A	2 ^{ème} Division	2 ^{ème} place
U18 B	3 ^{ème} Division	2 ^{ème} place
U15 A	1 ^{ème} Division	3 ^{ème} place
U15 B	3 ^{ème} Division	4 ^{ème} place
U13 A	2 ^{ème} Division	2 ^{ème} place
U13 B	2 ^{ème} Division	5 ^{ème} place
U11	Poule unique	Pas de classement
U9	Poule unique	Pas de classement
U7	Poule unique	Pas de classement



L'équipe Sénior A le 28 septembre 2014
4^{ème} tour de la coupe de France

Souhaitons au FCSN d'atteindre leurs objectifs et venez les encourager lors de leurs rencontres sur les terrains de Serquigny ou de Nassandres.

Dates à retenir : loto du club à la salle des fêtes de Serquigny le samedi 11 avril 2015

Les 10 kms de SERQUIGNY

109 coureurs de toute la région sont venus participer à la 23^{ème} édition des « 10 kms de Serquigny » le dimanche 12 octobre dernier, organisée par la Commission des Sports de la Commune.

Cette course ouverte à tous, licenciés et non licenciés, encore une fois la dernière étape du Challenge Bitume 27, se déroulait comme à son habitude dans le quartier du « Bourg aux Oües ».

Le gagnant de la course fut comme en 2013, Aurélien VAUQUELIN licencié au club E.A.C Evreux avec un temps de 34'00 devant Benoît ARGENTIN en 34'20.

Prochaine édition, dimanche 11 octobre 2015.



Le peloton peu après le départ



Le gagnant de la course maillot rouge

Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée au public	8h30 – 12h	Fermée au public	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée

Rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY
Tél. : 02 32 44 10 15 Fax : 02 32 44 76 84 Email : mairie@serquigny.fr

PERMANENCES :

Monsieur le Maire **le samedi de 10 h à 12 h**
ACPG-CATM-TOE **le dernier samedi du mois de 11 h à 12 h**

ENVIRONNEMENT

Les ordures ménagères sont collectées le mardi et vendredi matin avec un décalage d'une journée en cas de jour férié.

Ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

Du 1er novembre au 31 mars

Lundi : 14 h - 17 h
Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Jeudi : 9 h - 12 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Du 1er avril au 31 octobre

Lundi : 14 h - 18 h
Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Jeudi : 9 h - 12 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Tri sélectif : ramassage des déchets ménagers recyclables (sacs jaunes) tous les vendredis

SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme LESUEUR 02 32 44 12 00

Ecole élémentaire

Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte **le matin à partir de 6 h 45,**
le soir jusqu'à 18 h 30

Cantine scolaire 02 32 44 14 00

Véolia Eau Beaumont le Roger 0 811 900 800

EDF GDF Bernay 0 810 027 028

Dépannage Gaz 0 810 433 027

Dépannage EDF 0 972 675 027

Urgence Gaz 0 800 473 333 ou 0 972 675 027
(24h/24h)

Bureau de poste 02 32 43 76 10

Ouvert au public **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h**
et de 14 h 15 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Départ du courrier en semaine à 16 h, le samedi à 12 h.

SNCF_ 0836 676 969

Guichet de la gare de Serquigny ouvert **du lundi au vendredi de 5 h 45 à 12 h 15 et de 12 h 40 à 18 h 50 ; le samedi de 6 h 30 à 11 h 45 et de 12 h 55 à 19 h 45; le dimanche et les jours fériés de 10 h à 13 h 15 et de 15 h à 19 h 45**

(sous réserves de modifications par la SNCF)

Pour tous renseignements : Aléorégion

Tél : 0825 000 276 (0,15€/mn)



Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

SANTE

Médecine générale

Dr BOURGEOIS
5, rue de Normandie 02 32 44 10 05

Dr DESEINE
35 rue Max Carpentier 02 32 25 59 39

Chirurgien – dentiste

Dr GAUTIER
1 avenue Pierre Sémard 02 32 44 13 64

Infirmières

Mme MEGRET, Mme BACKX,
Mme MUTTI, Mme QUENTIN,
Mme DESOMBRE
33 rue Max Carpentier 02 32 46 51 34

Mme BOUCHARD
3 place Etienne Touzeau 02 32 45 12 19

Kinésithérapeute

M. WOJDYLO
15 rue de Normandie 02 32 44 61 83

Pédicure podologue

Mme LAISNEY
33 rue Max Carpentier 02 32 58 61 38

Taxis – ambulances Serquigny

1 rue de Picardie 02 32 44 10 69

Pharmacie

Mme MONTRON
54 rue Max Carpentier 02 32 44 14 75
Ouvverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et
de 14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30 le samedi

Numéros d'urgence :

Pharmacie de garde : 3237
Médecin de Garde : 02 32 33 32 32

POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 15
Pour les Possesseurs de portables
Composer le 112
SAMU SOCIAL 115
Allo Enfance Maltraitée 119
Centre d'information Droits des Femmes :
02 32 33 44 56



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR):

Aides ménagères pour les personnes âgées,
travailleuses familiales pour les mères de fa-
mille, auxiliaires de vie pour les handicapés,
Si besoin prendre rendez-vous au
06 56 70 07 42

ADMR Evreux **02 32 39 80 80**

La Médiathèque

Tel : 02 32 47 41 62

Responsable : Perrine POULIQUEN

Ouverture : Lundi de 16 h 30 à 18 h (en pé-
riodes scolaires)

Mardi de 16 h 30 à 18 h

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi de 16 h 30 à 18 h

Vendredi de 16 h 30 à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Les rendez-vous de la Mission Locale Ouest de
l'Eure à la médiathèque de Serquigny**

Entretien individuel (sans inscription) le mercre-
di de 9 h à 12 h Les ateliers recherche d'emploi
(sur inscription) les mercredis de 14 h à 16 h 30,

Pour toute information :

Mission Locale de Bernay : 02.32.43.36.80



Intercom Risle et Charentonne

Bureaux :

41 rue Jules Prior 27170 Beaumont
Le Roger

Tél. : 02 32 45 47 85 – Fax : 02 32 45 00 79

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h
30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, fermeture
le vendredi à 17 h 00.

Antenne de Serquigny

11 rue Max Carpentier 27470 Serquigny

Tél. : 02 32 45 77 77 – Fax : 02 32 43 10 52

TOURISME LOISIRS

Gîte d'étape de Serquigny : informations et
réservations à la mairie de Serquigny

Tennis-municipal : inscriptions et réser-
vations auprès de M. Eric LEFEBVRE (tel :
02.32.44.17.64)

Ce trente neuvième numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250
exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune.
Il a été réalisé par les membres de la Commission Information. Toute
correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en
mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE

Bienvenue à Serquigny à nos nouveaux commerçants



Mireille et Sabrina

SPAR

1 rue du Docteur Piau 27470 SERQUIGNY

Tel.: 02.32.44.11.34

Horaires d'ouverture

Le lundi de 14 h 30 à 19 h

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19h

Le dimanche de 9 h à 12 h 30